

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 28 janvier 2010

APPROUVE

N° 54

XXXXXXXXXX

TITULAIRES
MR LAUGA
MR MONMAILLE

1er Collège
UNSA
UNSA

SUPPLEANTS
MR URBACH
MR GUENNE

1er Collège
FO
CGT

TITULAIRES
MR VIENNOT
MR DARMET
MR ROULOT
MR BOURBON
MR LAVENANT

2ème Collège
UNSA
CGT
FO
UNSA
CFDT

SUPPLEANTS
MR BORDAS

2ème Collège
UNSA

TITULAIRES

3ème Collège

SUPPLEANTS
MR MARCHAND

3ème Collège
CFE-CGC

LES REPRESENTANTS SYNDICAUX :

MR LAPEYRE	Représentant Syndical UNSA
MR CHAUVEAU	Représentant Syndical CGT
MR PRIEUR	Représentant Syndical FO
MR TABAREAU	Représentant Syndical CFDT

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES
MR LHOPITAL

1er Collège
FO

SUPPLEANTS

1er Collège

TITULAIRES
MME LALANNE
MR RAMADOUR

2ème Collège
UNSA
UNSA

SUPPLEANTS
MR DUMECQ
MR NEMONT
MR KIYINDOU
MR BONNET

2ème Collège
UNSA
UNSA
CGT
FO

TITULAIRES
MR DESWARTE

3ème Collège
CFE-CGC

SUPPLEANTS

3ème Collège

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

PREAMBULE

Monsieur RAMADOUR	absent remplacé par	Monsieur BORDAS
Monsieur LHOPITAL	absent remplacé par	Monsieur URBACH
Monsieur DESWARTE	absent remplacé par	Monsieur MARCHAND
Madame LALANNE	absente pas remplacée	

Soit 10 votants.

Monsieur ARTIGOT	absent remplacé par	Monsieur PRIEUR
Monsieur GUILLARD	absent remplacé par	Monsieur CHAUVEAU
Monsieur CITRAY	absent pas remplacé	
Monsieur PERROS-LEGROS	absent pas remplacé	

1) Approbation du PV de la réunion du 26 novembre 2009

- M. VIENNOT :
 - ⇒ Pour : 10
 - Sous réserve des modifications.

2) Point sur l'emploi

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

2.2 – Point sur les postes à pourvoir, secteur par secteur.

2.3 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim.

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

- C. BENOIST VIDAL : Au 31 décembre 2009, nous étions 1.556 salariés sur la région.
 - ⇒ Bretagne Pays de Loire DLA : 347 personnes à fin décembre ; effectif constant.
Plus 1 CDI, moins 1 démission, + 1 transformation contrat de professionnalisation en CDD AM. 5 CDD à fin décembre, dont 2 pour accroissement temporaire d'activité, 3 pour remplacement de personnel.
 - ⇒ Poitou Maine Touraine DLB : 335 personnes à fin décembre, soit moins 4 personnes.
Plus 2 CDD, moins 5 départs en retraite, moins 1 fin de CDD, 2 transformations CDD en CDI. 16 CDD à fin décembre, dont 14 pour accroissement temporaire d'activité, 2 pour remplacement de personnel.
 - ⇒ Beauce Berry Val de Loire DVA : 242 personnes à fin décembre ; effectif constant.
Plus 2 CDD, moins 1 licenciement, moins 1 essai non concluant. 3 CDD à fin décembre, dont 1 pour remplacement et 2 pour accroissement temporaire d'activité.
 - ⇒ Aquitaine DTA : 260 personnes à fin décembre, soit moins 1 personne.
Moins 1 démission.
8 CDD à fin décembre, dont 6 pour accroissement temporaire d'activité et 2 pour remplacement de personnel
 - ⇒ Limousin Midi Pyrénées DTH : 199 personnes à fin décembre ; effectif constant. Pas de CDD

- ⇒ Direction régionale DLS : 121 personnes à fin décembre, soit moins 1 personne.
Plus 1 CDI, moins 1 retraite, moins 1 rupture conventionnelle
4 CDD à fin décembre pour accroissement temporaire d'activité
- ⇒ Activité TELECOM SFR : 52 personnes à fin décembre, soit plus 10 personnes (65 étant l'objectif maximum). Plus 10 CDI, 1 transformation CDD en CDI. 2 CDD à fin décembre pour accroissement temporaire d'activité.
- E. DARMET : Sur le Centre DLA : Est-ce que l'on pourrait connaître la nature des CDD, leur mission, leur date d'entrée, etc...
- C. BENOIST VIDAL : Il y a 2 remplacements pour congés maternité (Nantes et Lorient) ; 1 remplacement maladie à Brest ; 2 surcroûts d'activité : 1 à Saint-Nazaire et 1 à Nantes.
- J. ROULOT : France Telecom : Est-ce que vous êtes arrivés au maximum des embauches ?
- *Le Président : Nous avons aujourd'hui, l'effectif dont nous avons besoin. J'ai signé, hier, 2 conventions de mutations supplémentaires. Nous avons eu la semaine dernière l'information que nous avons également gagné les sites stratégiques de SFR qui faisaient l'objet d'un appel d'offre séparé. Damien LAGANE et Jean-Luc ROLAND, sont en train d'évaluer les besoins nécessaires pour prendre en charge ces nouveaux sites qui n'ont rien à voir en effet volume avec les sites initialement pris en charge, mais qui sont importants en terme d'image et de technicité.*
- J.M. LAVENANT : Est-ce que vous avez embauché la personne de TDF ?
- *Le Président : Il me semble bien que l'on a une personne de TDF dans nos effectifs. On en avait vu plusieurs.*
- J. ROULOT : Concernant les 2 CDD : je suis surpris de voir que l'on a un surcroît d'activité.
- *Le Président : Oui, parce que c'est une période de prise en charge des sites.*
- J.P. LAPEYRE : Sur DTA, il y a une démission ?
- C. BENOIST VIDAL : C'est dans le cadre d'une « retraite amiante ». C'est la forme juridique qui est comme ça. Dans le cadre d'un départ amiante, on considère que c'est une démission.
- J.P. LAPEYRE : Il va falloir commencer à compter ces salariés. Ce salarié n'a travaillé que dans le groupe.
- *Le Président : Le décompte se fait manuellement et dans l'année nous en avons enregistré deux.*
- J.P. LAPEYRE : Sur DTA, il y en a déjà 2 qui s'en vont. On a déjà le quota et je ne connais que les cas concernant DTA. Sur DLA, je ne sais pas dans quel cadre ce Monsieur X est parti, c'est peut être pour la même maladie.

- S. BOURBON : Je pense qu'il faut requalifier la forme de départ « retraite amiante ». On ne peut pas dire que c'est une démission, ni un départ en vacances. C'est son état de santé qui ne lui permet plus de travailler, donc, on l'incite à exercer ses droits à la retraite
- M. VIENNOT : Chez DALKIA, on peut maintenant constater et dire qu'un salarié ayant travaillé toute sa vie dans le groupe a été "contaminé" par l'amiante "maison".
- *Le Président : Je ne préjuge pas des conclusions à formuler sur ce dossier. Par contre pour répondre à Messieurs LAPEYRE et BOURBON, cela ne pose pas de problème de vous transmettre ces chiffres.*
- S. BOURBON : Aujourd'hui, ce sont les dispositions qui leur permettent de partir plus tôt quand ils sont dans ces conditions. Mais, quand ils s'en vont, ils deviennent des retraités.
- *Le Président : Non, ils vont être pris en charge dans le cadre de ce dispositif. Le contrat est bien rompu.*
- J.M. LAVENANT : Donc, au sens de la loi, il est démissionnaire ?
- C. BENOIST VIDAL : Oui, il doit faire une lettre de démission.
- *Le Président : C'est un dispositif qui est ouvert aux intéressés et ils peuvent faire valoir le fait de partir plus tôt. Ils n'y sont pas obligés.*
- M. VIENNOT : DLB : 5 départs en retraite (moins 4 personnes) : le mois dernier il y avait déjà moins 2 personnes. Y a-t-il des prévisions de remplacement de ces personnes ?
- *Le Président : Je pourrai vous répondre à la prochaine séance.*
- M. VIENNOT : Je pensais que les ruptures conventionnelles, on n'en ferait plus.
- *Le Président : Je n'ai pas dit cela. Je n'ai jamais dit que nous ne recourions pas à ce dispositif. J'ai dit que nous n'y recourions pas à n'importe quelle condition. Ce n'est pas la même chose.*
- M. VIENNOT : J'ai bien vu, mais pour une personne qui a 57 ans, cela est surprenant.
- *Le Président : Cela suppose un accord des deux parties et une homologation par l'Inspection du Travail.*
- J.P. LAPEYRE : DLA : + 1 CDI, moins 1 démission, + 1 embauche, et on marque : effectif constant.
- C. BENOIT VIDAL : En fait, c'est une embauche contrat de professionnalisation, donc, cela fait plus 1. Il faut lire une transformation.

2.2 – Point sur les postes à pourvoir, secteur par secteur.

- C. BENOIST VIDAL : Au niveau des postes à pourvoir, à ce jour, nous avons 39 postes dont 27 créations de postes :
 - ⇒ DR : 1 poste : un Directeur commercial où la personne a été identifiée et sera là le 1^{er} février
 - ⇒ Bretagne Pays de Loire DLA : 4 postes dont 3 créations de postes. 1 plombier à Brest 1 remplacement Chef commercial à Angers ; 1 technicien itinérant à Angers ; 1 Directeur de centre délégué à Brest.

- *Le Président : Effectivement nous renforçons nos forces commerciales sur la plaque bretonne. Monsieur Gilles Le GUEVEL sera notre futur Directeur de Centre délégué sur ce périmètre.*

- M. VIENNOT : Est-ce que c'est par rapport au courrier ?

- *Le Président : Non, il n'y a aucun rapport et les discussions avec M Le GUEVEL sont antérieures à ce courrier. Pour servir tous les ans l'intéressement à nos salariés, il est indispensable d'augmenter nos résultats commerciaux. Pour se faire nous avons décidé de renforcer nos équipes en recrutant un homme de métier.*

- C. BENOIST VIDAL : Suite des PAP :
 - ⇒ Poitou Maine Touraine DLB : 4 postes, dont 2 postes de techniciens d'exploitations : 1 à Poitiers et 1 à La Rochelle. 1 remplacement d'un attaché technique, 1 remplacement technicien de maintenance à Tours.
 - ⇒ Berry Loire Limousin DVA : 7 postes dont : 1 technicien développement commercial Montargis – 1 technicien développement commercial SERVIER – 1 technicien de maintenance à Orléans – 1 technicien d'exploitation à Blois – 2 assistantes d'exploitation à Blois et Châteauroux – 1 Directeur du Développement Commercial à Orléans.
 - ⇒ Aquitaine DTA : 1 poste, dont 1 création : 1 chargé d'affaires à Bruges.
 - ⇒ Midi Pyrénées DTH : 2 postes, dont 1 remplacement de technicien d'exploitation à Toulouse, 1 poste de chef de secteur en Corrèze.

En plus de ces postes, on a des postes de responsables projets travaux, attachés de travaux, sur les « projets CRE ».

- *Le Président : Dalkia Atlantique s'est positionné sur différents projets dans le cadre des appels d'offres CRE. Nous avons déposé 6 dossiers. Nous devrions si mes informations sont exactes en gagner 5 et DALKIA France devrait être attributaire de 8 marchés. Ces projets concernent surtout le Nord de la région (Orléans, Angers, Tours, Nantes, Rennes). Nous avons de très belles réalisations à faire. Maintenant, il faut trouver les financements. Ce sont des projets de construction qui nécessitent que l'on ait des hommes ou des femmes pour accompagner la réalisation de ces projets, nous procéderons donc à des appels à candidatures pour des postes de chefs de projet. Ce sont des gros projets biomasse avec production d'électricité verte. Il s'agit de contrats sur 20 ans.*

- J.M. LAVENANT : En 2008, vous avez fait faire des formations à certaines personnes pour la biomasse : était-ce suite à cela ?
- *Le Président : Cela fait 2 ans qu'on le dit. DALKIA réinvente en permanence des solutions techniques innovantes à proposer à ses clients. On sait très bien qu'on est face à une équation qui est têtue: les énergies fossiles ne sont pas inépuisables et leur prix s'inscrira inévitablement à la hausse. Le Grenelle a permis de créer des incitations fortes sur le développement énergies renouvelables. Nous nous sommes positionnés sur la biomasse pour que nous disposions d'une ressource pérenne, à un prix maîtrisé au plus près des projets que nous souhaitions réaliser. Nous avons structuré la filière bois depuis 2 ans. Cette garantie nous permet d'avoir des solutions pertinentes. Les « CRE », ne sont pas des événements qui sont arrivés de façon imprévue, notre action depuis deux ans s'inscrit simplement dans cette perspective. Maintenant que nous sommes attributaires de ces marchés il va falloir construire puis exploiter ces ouvrages.*
- J.M. LAVENANT : Est-ce que l'on sera propriétaire de ces installations ?
- *Le Président : Il n'y a rien de moins sûr. La question de l'endettement du Groupe reste un sujet sensible. Nous avons des objectifs très clairs d'amélioration du BFR, ce qui nous amènera le cas échéant à réaliser ces affaires avec des tiers investisseurs. Nous avons d'ores et déjà un certain nombre de réalisations remarquable en biomasse. Le savoir-faire, nous l'avons. C'était donc pour nous une évidence de se positionner sur ces marchés.*
- E. DARMET : Avec ces 6 contrats, j'espère que l'on a pensé à la formation que cette nouvelle technologie induit, que ce soit pour les techniciens ou pour les membres du CHSCT car la biomasse comporte des risques pour la santé des salariés exposés à la poussière de bois.
- *Le Président : Oui, vous avez raison. L'exploitation de ces installations requiert des compétences particulières. D'où la validation de modules de formation spécifiques à la biomasse, d'ores et déjà prévus pour un certain nombre de salariés dans le plan de formation 2010.*
- J.P. LAPEYRE : Aujourd'hui, tous ces projets sont DALKIA. Demain n'y a-t-il pas une orientation de créer une filiale sur ces projets avec les réseaux ?
- *Le Président : La gestion des réseaux, c'est notre cœur de métier. Par contre, rien n'interdit sur d'autres projets de créer des structures dédiées, surtout si ces projets sont réalisés avec des partenaires extérieurs. Les cogénérations avaient été financées sur fond propres, aujourd'hui les solutions financières seront probablement plus complexes, mais nous faisons la démonstration que malgré le poids de la dette, nous restons dans la course grâce à notre savoir faire.*

- C. BENOIST VIDAL : Il restait à parler de SMURFIT : 20 postes à pourvoir. Aujourd'hui, on est dans la phase de l'envoi des contrats. Sur ces 20 postes, on a au moins la moitié de candidats qui sont identifiés.
- *Le Président : Pour votre information, quelques chefs de quarts seront formés en Hongrie sur une installation techniquement comparable, avant le démarrage opérationnel de notre site à Biganos. Le but c'est qu'ils aient la capacité de voir ces installations en fonctionnement et voir les gens qui font tourner ces installations. Le démarrage est toujours prévu en septembre 2010. Les délais de construction sont pour l'heure tenus conformément au planning.*
- B. PRIEUR : Le personnel est engagé DALKIA ? Quand ?
- *Le Président : Les contrats de travail seront des contrats Dalkia France. Les recrutements s'étaleront au cours du premier semestre 2010, certaines fonctions nécessitant d'être à pied d'œuvre pour réceptionner les installations avant leur démarrage opérationnel.*
- B. PRIEUR : Pour septembre, on pourra avoir le nombre de personnes, les horaires, etc... en 2/8 en 3/8,...
- *Le Président : Oui, c'est du 3/8 pour la partie chauffe et du 2/8 pour la partie logistique et biomasse.*
- C. BENOIST VIDAL : Tant que le retour du contrat n'est pas chez nous, signé, on considère que le poste n'est pas pourvu, donc, on continue à diffuser les offres. On comptabilise l'embauche au retour du contrat.
- *Le Président : J'ai demandé pour les postes de techniciens, de faciliter et d'anticiper l'embauche des apprentis qui finiront leurs cursus de formation en juin 2010.*
- C. BENOIST VIDAL : C'est Monsieur BRU qui va travailler sur ce sujet-là et rencontrer les jeunes dans le Sud, pour voir s'il y a des apprentis intéressés pour intégrer SMURFIT.
- E. DARMET : Et le personnel de SMURFIT ?
- *Le Président : Nous avons retenu 2 personnes. Nous leur avons fait une proposition: une a été acceptée, l'autre a été refusée. Subsidiairement nous avons également embauché une de leurs intérimaires sur le contrat DIT à Bordeaux.*
- C. BENOIST VIDAL : Parallèlement, en septembre, j'avais fait une note aux RTC à destination du personnel Dalkia Atlantique pour les informer des embauches SMURFIT.

2.3 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim.

- C. BENOIST VIDAL : Fin décembre, nous avons 27 contrats de travail en intérim
 ⇒ DLA : 3 postes, dont 1 pour remplacement maladie et 2 pour surcroît d'activité.

- ⇒ DLB : 8 postes, dont 5 pour remplacement de personnel et 3 pour surcroît d'activité
- ⇒ DLS : 7 postes, dont 1 pour remplacement de personne et 6 pour surcroît d'activité.
- ⇒ DTA : 0
- ⇒ DTH : 4 postes, dont 1 pour remplacement et 3 pour surcroît d'activité.
- ⇒ DVA : 5 postes pour surcroît d'activité

3) Organisation du travail : Nous vous demandons de nous fournir la liste des secteurs où les rotations en SIU sont inférieures à 4 semaines

- M. VIENNOT : C'est la même question que le mois dernier.
- C. BENOIST VIDAL : Je vous propose de vous laisser les documents ce mois-ci. Il faut le temps de les lire et de les analyser. S'il y a des questions, faites les moi connaître avant le prochain CE.

4) Information sur le livret retraite « Accord Seniors »

- C. BENOIST VIDAL : Il y a un document qui a été adressé à tous les salariés, à leur domicile.
- C. MARCHAND : Il y a des contradictions. Dans le préambule, 6^{ème} paragraphe : Nous lisons « les + de 55 ans représentent actuellement ¼ de la population de l'entreprise », et si vous prenez l'article 2 « évolution de la part de seniors dans l'entreprise », la direction prend l'engagement de maintenir « au moins 10 % de cette catégorie de salariés ».
- *Le Président : Je ne comprends pas l'objet de votre interrogation.*
- C. MARCHAND : L'entreprise prend l'engagement de maintenir 10 % de seniors dans l'effectif global de salariés, alors qu'on peut supposer qu'il y en aura bien davantage dans quelques années.
- C. BENOIST VIDAL : Dans l'accord Sénior, il est prévu plusieurs seuils en terme d'âge selon le sujet dont on parle : 50 ans, 53 ans, 55 ans.
- C. MARCHAND : Si le curseur est placé à 50 ans, le pourcentage sera plus proche de 20%.
- *Le Président : Il y a des dispositions qui concernent les salariés à partir de 50 ans, d'autres à partir de 53 ans, et d'autres à partir de 55 ans...*
- C. MARCHAND : Autre remarque, sur l'article 6 « développement du tutorat, etc..... », 10 % des tuteurs auront 50 ans et plus. Cela ne valorise pas les gens d'expérience. Je supposais que le développement de cet accord allait mettre davantage en valeur les plus de 50 ans.
- *Le Président : Il ne suffit pas d'avoir 50 ans. Il faut qu'ils aient une capacité avérée à transmettre leurs savoirs et qu'ils soient volontaires.*

- C. MARCHAND : Il y a du monde en structure, cadres et non cadres, et parmi cette population, il y aura des gens que l'on pourra proposer en tant que tuteur.
- *Le Président : Certains sont déjà dans cette situation. Pour autant cette clause n'en fera pas des tuteurs à plein temps. Ce que dit l'accord, c'est que nous devons être attentifs dans la gestion des fins de carrière, à faciliter l'accès à des missions tutorales.*
- C. MARCHAND : L'accord est pour le moment un ensemble de dispositions qui sont plus de l'ordre de vœux pieux. Cela mériterait de rentrer dans le détail de chaque article. Qu'est-ce qui est prévu pour détailler les actions menées sur le terrain ?
- C. BENOIST VIDAL : J'ai le projet du livret retraite qui va être remis aux intéressés. Il est prévu que l'on accompagne le départ à la retraite (les droits pour liquider la retraite, les relevés de carrière, les formalités, etc...) Ce livret donne des coordonnées, des repères pour savoir comment on fait valoir ses droits à la retraite. Une formation est prévue avec les Campus sur ce thème. Par ailleurs, un suivi de l'accord sera fait, tant que niveau de la formation qu'au niveau du recrutement.

En ce qui concerne la part des seniors dans l'entreprise, le bilan social permet de suivre l'objectif qui est chiffré au niveau siège. Sur le développement des compétences et l'accès à la formation. Les établissements ont pour objectif : 65 % des salariés de 50 ans et + doivent bénéficier d'au moins une formation au cours de l'année considérée.

- B. PRIEUR : Est-ce qu'il est possible, sur la région Atlantique, d'avoir un point précis du nombre des demandeurs de plus de 50 ans qui ont demandé une embauche chez nous et à qui on a refusé (partie technique) ?
- *Le Président : Cela veut dire que dans ce que l'on reçoit, il faudrait réenregistrer tous les CV. Je m'y refuse. Ce n'est pas possible. Il n'y a pas de valeur ajoutée.*
- C. BENOIST VIDAL : On a beaucoup de candidats qui passent par internet, Taléo. On passe des offres sur des sites. On a des candidatures spontanées, on a de l'interne, etc... Par conséquent, l'ensemble des supports utilisés sont divers et ne permettent pas un suivi unique sur ce sujet
- B. PRIEUR : Mais, sur les embauches, ceux qui sont rentrés ?
- *Le Président : C'est une extraction qui est simple.*
- C. MARCHAND : Ce qui est surprenant pour cet accord, qui concerne tout le monde à un certain moment, c'est que nous sommes loin d'un consensus. Seules 2 organisations syndicales ont signé. Il y a des éléments qui n'ont pas été pris en compte : Des objectifs chiffrés concernant le recrutement des salariés « âgés », la prévention des situations de pénibilité, l'aménagement des fins de carrière.
- J.P. LAPEYRE : Il y a une clause de « revoyure » dans 3 ans.
- *Le Président : C'est un débat national.*

5) Demande organigramme nominatif et structurel DALKIA Atlantique

- *Le Président : Je vous les produirai le mois prochain.*
- C. BENOIST VIDAL : Vous aurez également le tableau des appartenances.

6)/ 7) Information trimestrielle économique et sociale et Point sur l'intéressement au 31/12/2009

- *Le Président : Clôture des comptes 2009.
La Région a réalisé ses objectifs budgétaires. 1 Centre ne sera pas intéressable, son objectif n'a pas été réalisé (DLA). Ce Centre a assez lourdement chuté, notamment sur le P2. Un plan d'actions est d'ores et déjà en cours. Ceci est d'autant regrettable que le Centre DLA a fait une bonne année commerciale.*

Clôture : Le principal impact s'est fait sur le P1 : évolution du prix de l'énergie et des climatiques qui n'ont pas été celles qu'on voulait sur fin 2009.

C'est là que l'on a le plus souffert.

P3 et P6 : les chiffres ont été remarquablement tenus.

Certaines actions sont venues compenser la baisse programmée des résultats P1 : le plan d'efficacité, la gestion des.CEE, l'optimisation des achats gaz.

L'année 2010, normalement, devrait permettre :

De ne plus avoir à supporter certaines charges constatées en 2009 (démarrage du contrat DIT). Les pertes ayant toutefois été moins importantes que prévues.

Nous n'aurons encore en 2010, qu'un impact prorata temporis sur SMURFIT.

2010 reste donc une année de vigilance.

2011 devrait être une année plus sereine.

- J. ROULOT : On a des pertes de contrats à Toulouse.
- *Le Président : Tous les ans, nous avons des pertes de contrats, mais nous avons aussi des perspectives intéressantes qui devraient se concrétiser rapidement et pourtant la zone sud n'a pas été concernée par les projets CRE ;*
- C. MARCHAND : Projets « C.R.E. », à part aux études et au commerce, ça n'évoque probablement pas grand-chose. Précisons que c'est « Commission de Régulation de l'Energie ».
- E. DARMET : Vous dites que sur DLA les dépenses P2 ont chuté lourdement. On n'aurait pas pu s'en apercevoir avant ?
- *Le Président : A fin novembre, on savait que le budget P2 ne serait pas tenu mais pas dans ces proportions. Deux raisons sont venues aggravées cette tendance, des*

dysfonctionnements dans la remonté d'informations commerciales et des déboursés P2 qui se sont accélérés sur le mois de décembre.

- E. DARMET : J'espère que dans les déboursés P2 il n'y a pas la facture des chaudières mobiles de substitution mises en place suite à la grève sur Brest.
- *Le Président : Non, la grève sur Brest donnera lieu à facturation.*
- J.M. LAVENANT : Je suis un peu surpris : au mois de novembre, quand il y a eu une réunion de secteur, les chefs d'exploitations avaient annoncé, qu'il y avait 90 % de chances d'être intéressables. Nous sommes surpris, tant les techniciens que la structure.
- *Le Président : Il faut rentrer dans les comptes.*
- *Le Président : L'audit a été fait en lien avec le Directeur du centre et ce n'est pas un secteur qui est à l'origine de l'écart sur les comptes.*
- E. DARMET : C'est étonnant. A la réunion de rentrée, on était les plus beaux, les plus forts et on était même jalouxés selon l'allocution de la Direction. En plus, chaque mois il y a des réunions au cours desquelles des tableaux de bord sont examinés.
- *Le Président : C'est vrai.*

8) **Remplacement de Bernard SYLVAIN aux commissions :**

- **Formation professionnelle**
- **ASC et Maeva**
- **Commission information et aide aux logements**

- M. VIENNOT : Philippe TABAREAU est candidat à la **commission formation professionnelle**. Vote :
⇒ Pour : 10

Philippe TABAREAU est candidat pour la **commission ASC et Maeva**. Vote :
⇒ Pour : 10

Jean-Michel LAVENANT est candidat pour la **commission information et aide aux logements**. Vote :
⇒ Pour : 10

- J.M. LAVENANT : Est-ce que l'on pourrait faire un point, en 2010, sur la commission aide aux logements ?
- C. BENOIST VIDAL : Il y a une grande réforme en cours. Il y avait plus de 125 organismes agréés pour pouvoir permettre des versements par les entreprises ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 25. Au niveau du groupe, on privilégiera les plus gros sur ces 25 pour qu'il y ait une couverture nationale des dispositifs liés au logement accessible au plus grand nombre. C'est une orientation, ce n'est pas imposé. Dans la liste des 25, tous les organismes ne sont pas implantés partout. Si on continuait à verser à des OPHLM ou

autres, les 2/3 des sommes seraient reversées aux organismes appartenant à cette liste des 25.

L'année dernière, Atlantique a fait 64 versements différents. Il y aura une information sur ces sujets lors de la commission logement.

- J.M. LAVENANT : On a 2 réunions par an. Je verrai cela avec Mme GAULTIER. C'est aussi au niveau des recensements des locations. Par exemple, les apprentis qui demandent s'ils ont une priorité sur les logements. Expliquer aux gens pour le Loca Pass. Ce serait bien en début d'année que l'on se réunisse et ensuite, en milieu d'année.
- *Le Président : Je vous invite à convenir d'une date de réunion avec Maryvonne GAULTIER.*

9) Point sur les centres de service partagés de la région DALKIA Atlantique

- M. VIENNOT : Combien de personnes vont au CSP ? Que deviennent les anciens de la comptabilité fournisseurs ? Est-ce que tout est réglé ou pas ?
- *Le Président : Dans les salariés concernés par la mise en œuvre du CSP, une seule salariée reste dans l'attente d'une solution pérenne d'affectation, pour autant nous restons dans l'attente d'un avis d'aptitude de la médecine du Travail. La date de bascule initialement prévue était fixée au 8 février 2010, celle-ci sera probablement reportée d'un ou deux mois..*
- E. DARMET : Le salarié qui était d'accord pour partir au CSP est il aujourd'hui affecté au CSP ?
- *Le Président : Deux salariés sont actuellement détachées au CSP.*
- C. MARCHAND : IL est aussi possible aux salariés en CDD d'être candidat au CSP et même d'intégrer le CSP VEOLIA.

10) Information bureau CE

- M. VIENNOT : L'enquête sur le fonctionnement du CE est en cours.

DISNEY : les 2 premiers départs ont été effectués, cela s'est bien passé.
Le dernier est le week-end prochain.

Comptes du CE : Ils seront remis le mois prochain. Nous allons faire le plus vite possible pour que vous ayez tous les documents. J'apporterai tous les documents sur le budget de fonctionnement à la prochaine réunion, vous pourrez les consulter. Si vous voulez consulter les pièces justificatives concernant les ASC, il faudra venir à Bordeaux car c'est trop volumineux à transporter.

- E. DARMET : Plusieurs petites requêtes : DLA : des enfants n'ont pas reçu les chèques cadeaux. J'ai le suivi de la lettre. Je me suis déplacé au bureau de Poste. J'ai été reçu par la personne : la lettre a bien été distribuée. Ils ne peuvent dire si elle a été distribuée dans la bonne boîte aux lettres et aujourd'hui, je voudrais savoir s'il y a d'autres situations de ce genre. Je demande que l'on statue pour les 2 enfants. J'ai l'attestation sur l'honneur du salarié.
- M. VIENNOT : On a plusieurs petits cas comme ça où 2 personnes n'auraient pas reçu. La Poste a bien distribué. Il y a les cas des personnes dont l'appartement a brûlé. On peut faire une attestation disant que les bons ont été donnés et il y a l'assurance qui intervient.
- E. DARMET : L'assurance a tout remboursé. On a donné 50 € à CANAL CE. Est-ce qu'il y a encore des situations de ce genre sur CANAL CE ? Combien cela représente ? Est-ce que le CE peut prendre en compte ?
- *Le Président : A partir du moment où vous avez une attestation du salarié, sur l'honneur....*
- S. BOURBON : L'assurance rembourse. Le CE peut faire une attestation.
- E. DARMET : Les chèques CANAL CE, sont numérotés.
- M. VIENNOT : On n'a pas relevé les 3000 numéros.
- C. BENOIST VIDAL : CANAL CE doit avoir la liste. Concernant le nom de la personne dont la maison a brûlé, ils devraient avoir les numéros des chèques correspondants.
- M. VIENNOT : Le numéro de chèque n'est pas attribué à un nom. Dans le principe, on a prévu des pertes. Aujourd'hui, les salariés font un certificat sur l'honneur, cela ne pose pas de problème. Là où ça peut poser problème, c'est si demain il y en a 200. Tout courrier qui n'est pas distribué revient automatiquement. On a reçu lundi du courrier parti le 1^{er} octobre 2009.
- E. DARMET : Aujourd'hui, c'est suite à un sinistre et pour les bons de Noël, j'ai l'attestation sur l'honneur.
- M. VIENNOT : Il y a aussi une personne sur Tours.
- *Le Président : Que proposez-vous ?*
- M. VIENNOT : Ces personnes nous adressent un courrier sur l'honneur et nous remplacerons ces bons.
- S. BOURBON : Il s'agit de savoir combien de personnes.
- M. VIENNOT : Les 3 cas que l'on connaît se sont manifestés aussitôt dans le mois qui suit. Nous régulariserons ces quelques dossiers.

- E. DARMET : Autre question : mes collègues ont reçu le règlement du CE. Ils se sont pacés ou mariés en 2009. On travaille bien sur l'avis d'imposition de 2008 ? On leur demande la fiche d'imposition 2008 et de leur compagne, et les 2 jeunes qui se sont pacés, pourquoi leur demander la fiche d'imposition de leur compagne ?
- M. VIENNOT : Nous prenons les informations que les salariés nous ont données sur la fiche annuelle n°1. On compare par rapport à l'année précédente. Si nous avons commis une erreur, nous assumerons. Je regarde ces dossiers et je vous tiens informer le mois prochain. Il n'y a que cette année que l'on impose la fiche n° 1 aux salariés. Sinon, le dossier est mis de côté.
- E. DARMET : Dernier point : je suis allé voir les gens de SFR ; ils n'ont pas reçu le dossier par courrier.
- M. VIENNOT : C'est inexacte, car le 22 décembre, au matin, j'ai laissé plus de 40 dossiers complets à 2 salariés "SFR" qui étaient dans les locaux d'Alfred Daney. Je leur ai expliqué le règlement du CE. Je pense que tous ces petits soucis pourraient être débattus à la préparatoire.

11) Questions diverses

11-1 – Locaux des Deux Lions

- C. BENOIST VIDAL : Il est préférable de laisser le CHSCT travailler d'abord sur le dossier et nous ferons la consultation après. La réunion CHSCT a lieu le 26 février 2010.

11-2 – Stress

- J. ROULOT : Pour information, les organisations syndicales DALKIA se réunissent le 19 février 2010 concernant les risques psychosociaux.

PROCHAINES RÉUNIONS

MERCREDI 24 FEVRIER 2010 A 9H00 A POITIERS

MARDI 30 MARS 2010 0 9H00 A POITIERS